

Communiqué Legalstart.fr

Paris, le 7 décembre 2017

Enfin la blockchain pour tous ?

Simple, rapide, fiable et incontestable, la Blockchain se démocratise pour tous les artistes et créateurs avec Legalstart.fr

Après la création d'entreprise, Legalstart.fr encourage la création tout court ! La plateforme pionnière des Legaltech en France propose un nouveau service qui permet à chacun de protéger ses créations grâce à la blockchain Bitcoin, un horodatage dématérialisé en phase avec l'évolution des besoins des créateurs, artistes et autres inventeurs...

Application concrète de la Blockchain, le nouveau service « copyright » de Legalstart.fr permet d'identifier le créateur et de constituer une preuve de la date de création. Toutes les créations sont concernées, artistique ou industrielle, logiciels et savoir-faire. Ce service en ligne constitue une alternative au constat d'huissier et aux autres procédés traditionnels.

Inviolable, la protection par la Blockchain est à la fois économique et simple d'utilisation. L'utilisateur n'a qu'à télécharger le document (textuel, sonore ou vidéo) contenant sa création pour qu'une empreinte numérique (identifiant unique) soit générée, enregistrée et horodatée sur la Blockchain Bitcoin. Un reçu d'horodatage, attestant du bon déroulement du processus, est délivré et pourra être présenté au juge (ou à l'expert) en cas de litige. Grâce aux propriétés de la Blockchain, ce dernier pourra rapidement vérifier que le document existait bien à une date donnée et, le cas échéant, protéger les droits du créateur.

Apparue en 2009 avec Bitcoin, la technologie Blockchain défraie la chronique en remettant en cause le mode de fonctionnement voire même la raison d'être de nombreux acteurs économiques (banques et institutions financières, assureurs, notaires, gestionnaires de droits d'auteur, etc.). Désormais, la technologie se démocratise et, grâce à Legalstart, simplifie la vie des artistes et créateurs en tous genres.

Le service coûte 15 euros TTC et est d'ores et déjà disponible sur le site Legalstart.fr

Pierre Aïdan, co-fondateur de Legalstart.fr explique : « *Le marché français de la création a toujours été hyper dynamique avec notamment près de 45000 dépôts à l'INPI chaque année. En proposant une alternative à la fois dématérialisée et sécurisée, notre objectif est de décupler la créativité en supprimant toute friction dans les démarches de protection* ».

A propos de Legalstart.fr

Créée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aïdan et Stéphane Le Viet, Legalstart.fr est le leader des services juridiques en ligne à destination des TPE/PME. Le site permet aux professionnels de gérer eux-mêmes l'ensemble de leurs besoins juridiques : création d'entreprise, dépôt de marque, rédaction de contrats de travail ou encore recouvrement de factures impayées. Pour les problématiques plus complexes, Legalstart.fr propose également une solution de mise en relation avec des avocats et notaires grâce à son réseau de plus de partenaires dans tous les domaines du droit et sur tout le territoire.

Legalstart.fr est lauréat du Concours d'innovation numérique et a obtenu le Pass French Tech auprès de Cap Digital. Legalstart.fr est membre de l'association gouvernementale Transition Numérique Plus (ATN+) qui aide les PME/TPE dans leur développement digital.

Plus d'informations sur le service Blockchain de Legalstart : [ici](#)

Plus d'informations sur www.legalstart.fr

Télécharger des visuels : [ici](#)

Contacts Presse :

Jean-François Kitten : jf@licencek.com / M : +33 (0)6 11 29 30 28

Stéphanie Moy : s.moy@licencek.com / T : +33 (0)6 62 65 86 84